



Le 20 décembre 2012

Communiqué de presse de Jean-Pierre BLAZY
Député du Val d'Oise
Maire de Gonesse

Grand Paris Express
Jean-Pierre BLAZY demande que soit étudiée l'opportunité de
réaliser un métro léger
entre Le Bourget RER et Le Mesnil-Amelot

Suite au rapport AUZANNET, Jean-Pierre BLAZY réaffirme que le Grand Paris Express doit être réalisé dans sa totalité et que le tronçon de la ligne rouge entre Le Bourget RER et Le Mesnil-Amelot doit être mis en service dès 2025.

Comme l'affirme le rapport AUZANNET, ce tronçon ne sera pas réalisé si le projet CDG Express est décidé tout de suite. C'est pourquoi, avec l'ensemble des élus du Grand Roissy, **Jean-Pierre BLAZY rappelle que le CDG Express ne doit pas se substituer au tronçon Le Bourget RER – Le Mesnil-Amelot** car cette infrastructure n'apporte aucune amélioration pour les habitants du territoire que ce soit en termes de désenclavement des quartiers et d'accès aux pôles d'emplois, en termes de développement économique ou en terme environnemental (CDG Express ne réduirait pas la saturation du flux routier sur l'A1 et l'A3).

Afin d'éviter un phasage du projet qui renverrait certains territoires à des horizons de temps excessivement éloignés, il convient que le gouvernement travaille à de nouvelles modalités de financement qui permettent de trouver les recettes nécessaires à la réalisation de l'infrastructure (allongement de la durée d'emprunt, déplafonnement des recettes fiscales...).

Cependant, au regard de la très forte contrainte budgétaire, il revient aux élus du territoire d'envisager le scénario où CDG Express serait réalisé. Dans ce cas, il est évident que l'amélioration du RER B et la réalisation du barreau de Gonesse proposés en alternative par le rapport AUZANNET ne seraient pas à la hauteur de la desserte attendue.

C'est la raison pour laquelle, Jean-Pierre BLAZY « demande que soit examinée la réalisation d'un métro léger entre Le Bourget RER et Le Mesnil-Amelot dans le cas où le CDG Express serait mis en œuvre contre l'avis des élus de l'ensemble du territoire du Grand Roissy. J'observe qu'un tel mode de transport est déjà à l'étude sur le Plateau de Saclay ».

« Je n'affirme pas qu'il s'agit de la solution idéale. Ce que nous demandons en premier lieu, c'est le métro automatique. Mais si cela est absolument impossible, le métro léger a l'avantage d'être moins cher et de rester un mode de transport rapide et d'une capacité sans doute adapté aux prévisions de trafic sur notre territoire. Il a néanmoins l'inconvénient d'ajouter une rupture de charge pour se connecter à la gare du Bourget RER. »

« Le mode de transport du métro léger doit être étudié car rien ne serait pire que la réalisation de CDG Express sans que ne soit rien prévu pour desservir le territoire du Grand Roissy ».

